

# INFORMATIONS TECHNIQUES GÉNÉRALES

👉 **MERCI DE LIRE ATTENTIVEMENT CE DOCUMENT !**

## RÈGLES DE CONSTRUCTION

### HAUTEUR DE CONSTRUCTION

Toute construction ne doit pas dépasser 5,50 m de hauteur.

Sauf sous le passage 3 hauteur maximum de 4 m ;  
hall 3.2 : 5 m

**Un plan est à votre disposition [ici](#).**

### HAUTEUR D'ACCROCHAGE

La hauteur maximale des boucles d'élingues est fixée à 6,50 m de hauteur.

Sauf pour le hall 3.2 : boucle d'élingue à 5 m maximum.

Pas d'élingage possible sous le passage 3.

**Un plan est à votre disposition [ici](#).**

Toute demande d'accrochage en charpente est à transmettre dans les plus brefs délais au service d'accrochage du Parc des Expositions - Eurexpo sur la [plateforme en ligne](#) ou à l'adresse [accrochage@eurexpo.com](mailto:accrochage@eurexpo.com) pour étude de faisabilité et tarification

Tout projet de stand à étage doit être soumis à étude et faisabilité par votre ingénieur pour une acceptation finale du service commercial et logistique.

